



## **Compte-rendu du Comité syndical du 15 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Vitte, Président.

**Présents** : Madame Nicole GIGAREL, Messieurs Denis MAGNIN, Denis RIVIERE, Pierre BOZON, Jean-Marc BOUVET, Gilles REBRION, Eric GADOU, Rémy RABATEL, Daniel RABATEL, Daniel VITTE, Pascal GREAUME, Henri DESROCHE, Jacques GARNIER, Denis PONCET, Jean-Louis TRANIER, Jean-Charles GALLET, Denis ANDRE, Gilbert GUINET, Henri RIVIERE.

**Excusés** : Messieurs Jean-Louis KOCH, Philippe BOYER, Max GAUTHIER, Jean-Claude CARRE, Sébastien ESMIOL, Claude ALBERT, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Gilles CECILLON, Michel DREVON, Jean-Pierre LOVET, Jean-Michel FERRUIT, Gilles BOURDIER.

**Nombre de membres** : afférents au Comité syndical : 32 – En exercice : 32 – Qui ont pris part à la délibération : 19

**Secrétaire de séance** : Nicole Gigarel

**Date de convocation** : 18 novembre 2016

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le registre des délibérations du Comité syndical du 3 novembre 2016.

### **1/ BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Jean-Charles Gallet, vice-président, présente les budgets primitifs 2017 des trois services, en soulignant les principales évolutions. Il précise que les reports des années précédentes ne sont pas compris dans les montants proposés.

S'agissant du fonctionnement du budget eau potable, le montant prévisionnel 2016 s'élève à 3 455 862.19 €, et celui de 2017 à 3 150 640 €. Une augmentation d'environ de 2 % a été appliquée aux charges générales et à celles du personnel. Il est à noter également la prise en compte de l'affranchissement des factures eau et assainissement par le Syndicat, avec remboursement par la trésorerie. Au niveau des recettes, ont été intégrées la participation de la CAPV, relative au retrait de la commune du Pin (recette également en investissement), les prestations des communes pour le contrôle des poteaux incendie ainsi que la vente du troisième lot du terrain du Moriot.

Les dépenses et recettes d'investissement eau passent de 1 943 459.86 € (2016) à 1 129 700 € (2017). Les principaux investissements sont l'acquisition d'un camion benne et d'un utilitaire ainsi qu'un programme d'investissements pour 347 000 € qui se compose de travaux sur les communes du Passage (3<sup>ème</sup> tranche du Village et secteur du Souzan) et de St Didier de la Tour (Petites Rivoires). Les travaux 2016 et 2017 sont financés, en partie, par des subventions d'un montant de 246 800 €.

Concernant le fonctionnement de l'assainissement collectif, les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 051 360 € pour 2017 (pour 1 273 848.90 € en 2016) Une augmentation, de 2 %, a été appliquée pour les charges générales. La prise de compétence assainissement de Valencogne entraîne une indemnité à régler au Pays Voironnais (une part en fonctionnement et l'autre en investissement) et une augmentation des redevances assainissement perçues.

Pour l'investissement de l'assainissement collectif, le montant des dépenses et des recettes est de 1 567 000 € pour 2017 (il était de 3 807 769.61 € en 2016). Les programmes de travaux (construction STEP Panissage, Doissin et Chélieu, requalification des réseaux de Virieu), d'un montant de 1 070 000 €, constituent l'essentiel des dépenses. Les travaux 2016 et 2017 sont financés par des subventions d'un montant de 820 200 €.

Le budget du SPANC ne comprend que du fonctionnement, pour la somme de 149 900 € pour 2017 (49 203.33 € en 2016). Le programme d'aide à la réhabilitation des assainissements individuels, engagé dès cette année, engendre une dépense de fonctionnement de 120 000 € ainsi qu'une recette de fonctionnement de 125 000 €, correspondant aux subventions de l'Agence de l'eau reversées aux particuliers. Pour l'année 2017, le nombre prévisionnel de contrôle des installations étant en baisse, les recettes des redevances diminuent également.

Après échanges, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les trois budgets primitifs.

## 2/ TARIFICATIONS 2017

Jean-Charles Gallet suggère au Comité Syndical d'appliquer une augmentation de 5 % aux redevances eau et assainissement et de geler les autres tarifs.

A l'unanimité, le Comité syndical, approuve la proposition ci-dessus et vote les tarifs ci-dessous :

### ➤ Eau potable :

- Abonnement eau : 77.87 € HT
- Consommation eau : 0.96 € HT par m<sup>3</sup>
- Redevance prélèvement : 0.09 € HT par m<sup>3</sup>

### ➤ Assainissement collectif :

- Abonnement assainissement : 109.25 € HT
- Consommation assainissement : 1.36 € HT par m<sup>3</sup>

### ➤ Autres prestations :

- Pose et mise en service compteur : 158.33 € HT
- Frais déplacement pour ouverture compteur : 34.55 € HT
- Pénalités impayés : 35.46 € HT
- Main d'œuvre normale : 40.00 € HT
- Main d'œuvre majorée : 80.00 € HT
- Tracto-pelle : 42.00 € HT
- Pelle mécanique : 42.00 € HT
- Camion : 46.00 € HT
- Compresseur : 23.00 € HT
- Déplacement : 28.00 € HT
- Réfection chaussée : 22.00 € HT
- Compactage pilonneuse : 22.00 € HT
- Engin broussailleuse : 34.00 € HT
- Feux tricolores : 33.80 € HT
- Contrôle installations privatives : 68.00 € HT
- Taux horaire fontainiers, électromécaniciens : 21.96 € HT
- Taux horaire ingénierie, maîtrise d'œuvre : 36.75 € HT

### ➤ P.F.A.C. :

- Logement individuel isolé ou dans lotissement :
  - inférieur ou égal à 120 m<sup>2</sup> : 2 900 €
  - supérieur à 120 m<sup>2</sup> : 2 900 € + 14 €/m<sup>2</sup>
- Logements collectifs :
  - inférieur ou égal à 150 m<sup>2</sup> : 4 300 €
  - supérieur à 150 m<sup>2</sup> : 4 300 € + 22 €/m<sup>2</sup>

- Autres cas et assimilés domestiques (tarif dégressif) :
  - de 0 à 20 Eq/usagers : 620 €/Eq. usagers
  - de 21 à 100 Eq/usagers : 12 400 € + 510 Eq/usagers
  - supérieur à 100 Eq/usagers : 53 200 € + 360 Eq/usagers
- Un tarif spécifique est appliqué aux bâtis existants avant les travaux d'extension du réseau collectif. Il est à 50 % du tarif général.

➤ **SPANC :**

- Redevance contrôle anc : 216.83 € HT
- Redevance diagnostic : 93.46 € HT

➤ **Entretien des installations individuelles d'assainissement :**

<b>Vidange d'une fosse ou micro station</b>	
Vidange fosse toutes fosse septique et bac dégraisseur, fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux, micro station jusqu'à 3000 litres (volume des éléments pris en charge), Nettoyage préfiltre intégré ou non à la fosse, regards, postes de relèvement, test de bon écoulement Pour des ouvrages dégagés dont la vidange nécessite la mise en place de 50 mètres de tuyaux maximum Délivrance d'un certificat de vidange.	
<b>Le forfait de base (jusqu'à 3000 litres)</b>	<b>125.23 €</b>
<b>Par tranche de 1000 litres supplémentaires</b>	<b>20.09 €</b>
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse supplémentaire (le forfait)	<b>30,84 €</b>
Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres (tranche de 10 ml supplémentaires)	<b>10.75 €</b>
Dégagement des regards de visite (par heure)	<b>52.34 €</b>
Curage de drains d'épandage et test de bon écoulement (par tranche de 10 mètres linéaires)	<b>20.09 €</b>
Curage et pompage d'un puits perdu (par tranche de 1000 litres)	<b>20.09 €</b>
Recherche et localisation d'un système par passage caméra (par heure)	<b>52.34 €</b>
Elimination des boues sur station d'épuration (pour 1000 litres de boue évacuée)	<b>28.50 €</b>
<b>PRIX DES PRESTATION SANS LA VIDANGE D'UNE FOSSE OU D'UNE MICROSTATION</b>	
Vidange d'un bac dégraisseur <u>seul</u> comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé (le forfait)	<b>95,33 €</b>
Curage et pompage d'un puits perdu <u>seul jusqu'à 1000 litres (le forfait)</u>	<b>125.23 €</b>
Curage et pompage d'un puits perdu seul en sus du forfait « puits perdu seul jusqu'à 1000 litres »	<b>20.09 €</b>
<b>Par tranche de 1000 litres supplémentaires</b>	<b>20.09 €</b>
Recherche et localisation d'un système par passage caméra : forfait (une heure)	<b>115.89 €</b>
<b>Par heure supplémentaire (&gt;1heure)</b>	<b>52.34 €</b>
Elimination des boues sur station d'épuration (Pour 1000 litres de boue évacuée)	<b>28.50 €</b>

### 3/ ETUDES ET TRAVAUX

#### 3.1. commune de Doissin

**3.1.1. mise en séparatif du réseau assainissement de Pacalin :** les travaux réalisés par l'entreprise Charvet se sont déroulés dans de bonnes conditions. Ils se sont terminés le 25 novembre 2016 et la réception de chantier s'est déroulée le 9 décembre 2016. Au niveau financier, le DGD s'élève à 49 979.50 € HT, tandis que le marché initial était de 56 522 €. La contribution communale, pour la partie eau pluviale, estimée initialement à 5 413.50 € HT, sera calculée en prenant en compte les subventions.

**3.1.2. construction de la station d'épuration des Léchères :** l'entreprise Bordel a démarré le chantier le 8 novembre dernier, par les travaux de terrassements. L'opération se déroule dans de bonnes conditions, surtout au niveau climatique.

#### 3.2. commune de Virieu : étude de mise en conformité du déversoir d'orage du stade

Henri Rivière, vice-président, rappelle les travaux effectués sur le réseau d'assainissement de Virieu, les années précédentes. Cependant, afin de se conformer à l'arrêté préfectoral de 2015, il a été confié à Profil Etudes et Epteau l'étude de la mise en conformité du déversoir d'orage du stade. Les bureaux d'études proposent comme solution :

- la reprise du réseau sur 120 à 130 m en diamètre 500 mm depuis la rue du stade,
- la création d'un nouveau déversoir d'orage,
- la reprise du réseau à l'aval du DO sur 40 m,
- la création d'un nouveau rejet à la rivière sur 50 m en diamètre 500 mm avec clapet anti retour.

Le montant de cette opération est estimé à 157 600 € HT, dont 145 000 € HT de travaux.

Profil Etudes poursuit la mission de maîtrise d'œuvre au taux de 6.625 % (forfait de 9 600 € HT pour un montant de travaux de 145 000 € HT).

### **3.3. construction de la station d'épuration à Panissage**

Henri Rivière fait part à l'assemblée que les travaux de construction sont sur le point de se terminer. Actuellement, sont réalisés l'aménagement des abords, la voirie et les clôtures ainsi que la mise au point de la télégestion. La réception des travaux est programmée au printemps 2017.

### **3.4. construction d'une station d'épuration de Chélieu**

Henri Rivière expose à l'assemblée la procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration sur la commune de Chélieu. Un marché à procédure adaptée a été lancée, avec comme critères : le prix pour 40 % et la valeur technique pour 60 %. L'analyse des sept offres reçues a permis d'auditionner les trois meilleures candidatures. Enfin, la Commission d'appel d'offres a retenu le bureau d'études Vincent Desvignes Ingénierie, de St Etienne, pour la somme de 20 325 € HT.

Actuellement, le bureau d'études étudie les sites potentiels pouvant accueillir la future unité d'épuration, tout en respectant la réglementation en vigueur ainsi que les contraintes géographiques.

### **3.5. commune du Passage : renforcement du réseau d'eau, route de St Didier à chemin du Moriot**

La commune du Passage envisage de réaliser, en 2017, la seconde tranche de l'aménagement du village : de la route de St Didier (place chemin du Tramoley) jusqu'au rond-point du chemin du Moriot. Il s'avère donc nécessaire de remplacer la canalisation de 200 mm en amiante ciment par une de 250 mm de diamètre en fonte, dans le prolongement de la première tranche.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ce projet et sollicite l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère pour l'obtention d'aides. Il s'engage également à respecter la Charte de qualité des réseaux d'eau potable.

### **3.6. commune de Montrevel : surpresseur et extension de réseau d'eau chemin de Château désert**

Les travaux d'extension du réseau d'eau chemin de Château désert et la mise en place d'un surpresseur et de réducteurs de pression sont terminés et se sont déroulés dans de bonnes conditions.

## **4/ QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1. véhicules**

Daniel Rabatel, vice-président, expose les consultations pour l'acquisition de véhicules.

Concernant le camion benne, deux garages (Renault et Mercedes) ont transmis des offres conformément à nos besoins. L'exécutif a retenu la proposition la moins disante, soit celle de Renault Truck pour la somme de 81 400 € HT.

S'agissant du véhicule utilitaire, différents choix ont été soumis à l'exécutif : diesel, électrique et essence. L'acquisition d'un Kangoo diesel a été validé pour la somme de 12 782.35 € HT.

#### **4.2. mise à disposition d'un agent du SMABB pour l'animation d'un programme « captages prioritaires »**

Daniel Rabatel rappelle la convention avec le SMABB pour la mise à disposition d'un agent pour l'animation des captages prioritaires du bassin de la Bourbre. Afin de poursuivre les actions engagées, il propose une nouvelle convention, sur trois ans, de mise à disposition d'un agent du SMABB (Monsieur David Cinier). Il précise que le temps de travail estimé, pour le Syndicat, est de 11 % d'un temps plein, soit 25 jours par an, pour un coût annuel restant à la charge du Syndicat de 882 €. A l'unanimité, les élus approuvent cette démarche.

#### **4.3. lot trois du terrain du Moriot**

Daniel Vitte informe les élus de la signature d'un compromis de vente pour le dernier lot du terrain du Moriot. Madame Christèle Rojon s'est engagée à acquérir cette parcelle au prix de 62 000 € afin de construire son habitation. Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'acte de vente correspondant.

#### **4.4. ticket restaurant**

Jean-Charles Gallet explique que, jusqu'au 31 décembre 2017, le Syndicat adhère, dans le cadre des tickets restaurant, à un contrat avec le Centre de gestion de l'Isère. Ce dernier va engager une renégociation afin de proposer aux collectivités, qui le souhaitent, de bénéficier de ces prestations. Le Comité syndical, à l'unanimité, mandate le Centre de gestion pour effectuer cette démarche.

#### **4.5. gestion du personnel**

Daniel Vitte fait part à l'assemblée du déroulement des entretiens avec le personnel du Syndicat. Il en ressort, principalement, une bonne motivation des agents ainsi qu'une bonne ambiance de travail. Daniel Vitte précise qu'une mauvaise interprétation de l'organigramme du régime indemnitaire a été faite, des précisions et corrections ont donc été nécessaires.

Par ailleurs, quelques points noirs subsistent : la charge de travail grandissante du service assainissement collectif, due aux nouvelles unités d'épuration, la mise en place du SIG et la diminution des contrôles des assainissements non collectifs.

Enfin, Daniel Vitte informe l'assemblée de la rupture, le 16 décembre dernier, du contrat d'apprentissage d'Adam David, du fait de son manque de motivation et d'attention. En revanche, un nouveau contrat d'apprentissage a été signé avec Nasserdine Moussa le 12 décembre 2016.

Les prochains Comités syndicaux auront lieux :

- mardi 7 février 2017 à 18 heures, suivi du repas aux Terrasses du Lac, à St Didier de la Tour,
- mardi 21 mars 2017, à 18 heures, avec le vote des comptes administratifs et de gestion, et des budgets supplémentaires.